

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN:0223-0232



→ **CONSEIL 11**
Il négocie ?
Invitez-le à réfléchir !

→ **EDUCATION 17**
La mobilité des élèves vivement
encouragée

→ **ARGUMENTS 32**
Plus de bio dans les cantines !



n°410 février 2017 / 2,28 €

Handicap à l'école : la France au milieu du gué

page 21



sommaire

Famille

- 05 En bref :** A savoir, à cliquer, à lire, à voir
09 Métier : Mécanicien-réparateur en matériel agricole



- 10 Santé :** Scoliose : la détecter tôt pour mieux la stopper
11 Conseil : Il négocie ? Invitez-le à réfléchir !
12 Vie au quotidien : Les jeux vidéo se déclinent en famille

Éducation

- 15 En bref :** A savoir, à cliquer, à lire, à voir
16 Comprendre / Texte juridique
17 Vie scolaire : La mobilité des élèves vivement encouragée

- 18 Débat :** Les professeurs doivent-ils être recrutés par le chef d'établissement ?
Interviews de Brigitte Marin, directrice de l'Espé de l'académie de Créteil-UPEC et d'Alain Bouvier, ancien recteur



- 19 Initiative :** « Un je(u), des lois », une animation citoyenne en Aveyron
20 Portrait : Hélène Seingier, journaliste

Dossier



Handicap à l'école : la France au milieu du gué 21 à 29

La mise en application de la loi du 11 février 2005 a permis des progrès incontestables sur la scolarisation des enfants handicapés. En 2016, 280 000

enfants en situation de handicap ont fait leur rentrée en milieu ordinaire, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Pourtant, malgré les efforts et les dispositifs déployés, des freins à la mise en œuvre d'une école réellement inclusive demeurent. Décryptage.

Fédération

- 31 Agenda**
32 Arguments : Plus de bio dans les cantines !
34 En régions



Liliana Moyano,
présidente
de la FCPE

Paris, le 25 janvier 2017.

POUR UN DROIT À LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Il est des moments où la société, les forces vives du pays, se mobilisent pour un projet de société, pour un projet d'avenir.

2017 ne dérogera sans doute pas à la règle. Des débats politiques importants pour l'avenir de notre pays et de notre société auront à se dessiner, les citoyens auront à faire leurs choix.

Et l'Ecole dans tout ça ? Et la vie de l'élève ? Où en sommes-nous ? Trop souvent le débat politique sur l'Ecole semble biaisé tant les raccourcis et les « prêts-à-penser » en la matière sont légion. S'il est indispensable que les politiques s'emparent des sujets éducatifs, il convient de garder une hauteur de vue – et surtout – l'intérêt des enfants au premier chef.

Et si le sujet de préoccupation politique était la mise en œuvre d'un droit à la réussite de tous les élèves de notre pays ? Et si notre Nation se dotait des outils qui permettent de ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin de la réussite ? Voilà de quoi proposer une vision optimiste de l'avenir des jeunes générations. La FCPE interpellera les candidats à l'élection présidentielle autour d'une plateforme réalisée par les parents d'élèves. Elle aura à cœur de défendre les intérêts des enfants en priorité, en faisant en sorte que le projet de la FCPE devienne effectif pour une école bienveillante envers l'ensemble des enfants de la République.

Les parents d'élèves ont toute leur place dans le débat public sur l'éducation. Il ne s'agit n'y d'être partisan, ni d'être « apolitique ». S'engager pour faire réussir tous les élèves est une action politique en soi. Je nous y invite tous à y contribuer.

Les politiques ont eux aussi leur responsabilité : ils doivent mesurer que l'Ecole est le bien commun de tous les enfants de France et que celle-ci n'a pas à subir les dommages collatéraux de débats politiques qui perdent de vue l'intérêt des enfants. La FCPE y veillera.

Bonne lecture

Harcèlement à l'école



Cinq vidéos pour accompagner les parents

Face à une situation de harcèlement à l'école, que faire ? Comment détecter chez son enfant que la situation n'est pas normale ? Comment lui en parler ? Vers qui se tourner ? En cas de souci, les parents sont souvent démunis. Et

selon une enquête réalisée par l'Unicef et l'Observatoire international de la violence à l'école, près de 12% des enfants de 7-10 ans et 10% des collégiens ont déjà été confrontés à une situation de harcèlement. Pour les accompagner, la FCPE, la MAE et Tralalere se sont associés pour apporter des éléments de réponse sur différentes thématiques : sensibiliser, détecter, en parler, y mettre fin et agir contre le cyberharcèlement. Les cinq vidéos sont accessibles librement sur le site de la FCPE, d'Internet sans crainte et de la MAE. A diffuser très largement !



Autorisations de sortie du territoire pour les mineurs

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs



Un dispositif rétabli pour lutter contre la radicalisation

Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité rétablir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs. Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une pièce d'identité, d'une autorisation de

sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie. Cette obligation concerne tout type de voyage, à titre individuel ou dans un cadre collectif (voyage scolaire, colonie de vacances, séjour linguistique). Le formulaire est accessible sur www.service-public.fr



Le formulaire est accessible sur www.service-public.fr

Le projet de loi adopté



Télé sans pub pour les enfants !

C'est la fin d'un feuilleton qui dure depuis 2009 à base de mobilisations citoyennes et de propositions de lois au Sénat ! Le projet de loi visant à supprimer la publicité vers les enfants sur les chaînes publiques a été adopté le 7 décembre 2016 au Sénat. Un quart d'heure avant, pendant et un quart d'heure après les programmes jeunesse, plus aucun spot ne sera toléré. Objectif : réduire l'impact de la promotion des boissons et produits alimentaires sucrés sur la santé des enfants. La FCPE avait soutenu ce texte dès son dépôt au Sénat. Une belle victoire même s'il faudra attendre janvier 2018 pour que le texte entre en application.



Dans les salles le 8 février 2017



Le Concours

Les plus jeunes sont accros aux émissions de télé-réalité. Oui, et on le comprend ! Car dans ce jeu là, Loana a les mêmes chances de réussite que Jean-Edouard ! Au concours d'entrée à la Fémis – la prestigieuse école de cinéma –, la photographie de la promotion dévoilée par la réalisatrice Claire Simon est nettement moins haute en couleurs. Dans son film documentaire, primé à la Biennale de Venise, elle radiographie le processus de sélection implacable qui est à l'œuvre. Malgré tous les efforts du jury pour faire place à la diversité, seule une minorité de privilégiés peuvent franchir les grilles des anciens studios Pathé de la rue Francœur. Les épreuves orales sont les plus discriminantes. Les délibérations laissent sans voix. Les jurés nagent de toutes leurs forces à contre-courant pour empêcher la reproduction sociale, mais rien n'y fait. La carrière des élèves tient à un détail : un grigri de pêcheurs siciliens, ou à la couleur d'une robe rappelant celle des *Demoiselles de Rochefort*... Comment croire encore à l'égalité des chances ? A voir absolument ! **A.D.**

Durée : 1h59.



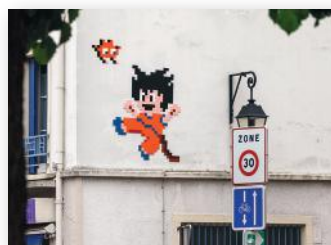
© andofli 2015 - DR

Jusqu'au 3 septembre 2017 à Paris



Invader au Musée en Herbe

Si vous avez déjà arpenté Paris en cherchant le nom des rues, vous connaissez sans doute déjà ses créations : des mosaïques urbaines colorées qu'il appelle « spaces invaders ». Jusqu'au 3 septembre 2017, l'artiste Invader a choisi un nouveau terrain de jeu : le Musée en Herbe avec une exposition intitulée « Hello my game is... », tout spécialement conçue pour les enfants. Les jeunes visiteurs et leurs parents sont invités à s'immerger dans son univers à travers un parcours thématique dévoilant plus d'une centaine d'œuvres inédites. Une occasion unique de marcher dans les pas d'un des pionniers du street art dont l'œuvre a maintes fois fait référence à l'univers de l'enfance.



musée-en-herbe.com



À savoir
À voir
À cliquer
À lire

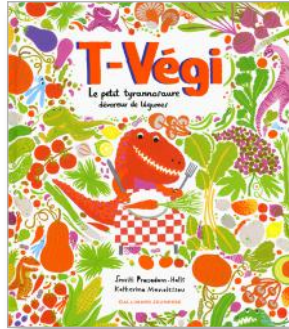
Humour et légumes au pays des dinosaures



T-Végi

Comme tous les T-Rex, Alex pousse de terribles grondements et fait des pas de géant, mais à l'heure des repas, il se sentait vraiment différent ! Car quand ses amis se régalaient de gros morceaux de steak, lui préférait gâteau à la carotte et pastèque. Pas si dramatique comme souci, et pourtant, il devient vite la risée de la bande. Les uns le croient moins costaud, les autres le surnomment « T-Végi » d'un air moqueur. Dur dur de devoir faire accepter sa minuscule différence alimentaire ! Mais Alex ne se laisse pas décourager...

Gallimard jeunesse, 14 euros.



Des places de cinéma à 3,50 euros



10 films pour enfants à revoir en salles

Ma vie de courgette, Tout en haut du monde, Ivan Tsarevitch et la princesse changeante... Vous avez raté ces jolis films pour enfants

de 2016 ? Alors, vous aurez le droit à des séances de rattrapage grâce à Télérama. Sur le même principe que son festival pour adultes qui fête ses 20 ans cette année, le magazine organise la première édition de son Festival Cinéma Télérama Enfants. Du 15 au 28 février 2017, consultez le programme parmi les quelque 115 cinémas Art et Essai participants.

Entrée valable pour seulement 3.50€ sur présentation d'un pass à découper dans les numéros de Télérama. Toutes les infos sur telerama.fr.



Précarité



Moins de 500 euros par mois pour vivre

Loyers, remboursements d'emprunts, factures d'eau et d'énergie, assurances, abonnements aux services de télécommunication, frais scolaires ou universitaires... Les Français consacrent un tiers de leur revenu disponible à ces dépenses dites « pré-engagées ». Pour les bénéficiaires de revenus minima garantis (revenu de solidarité active [RSA], allocation aux adultes handicapés [AAH], minimum vieillesse...), une fois cette somme fixe qui s'envole chaque mois, il ne reste plus grand chose pour vivre. Après ces paiements, un sur deux vit avec moins de 500 euros par mois ! Ces chiffres qui viennent d'être publiés fin décembre par la Direction de la recherche (DREES) du ministère des Affaires sociales datent déjà 2012, mais permettent de prendre la mesure de la situation des plus pauvres en France.

drees.social-sante.gov.fr

autisme.gov.fr



Informez pour casser les préjugés

Encore aujourd'hui, un trop grand nombre de personnes ont une représentation de l'autisme qui ne correspond pas à la réalité scientifique ; et des idées fausses continuent à se répandre sur les origines du handicap et l'accompagnement qu'il nécessite. C'est pour répondre à un besoin impératif d'informations claires et fiables que le gouvernement a lancé, en novembre dernier, un site officiel sur l'autisme. L'internaute est guidé dans son exploration : Qu'est-ce que l'autisme ? ; J'ai des doutes ? ; Le diagnostic ; Vivre avec. Dans chaque rubrique, des vidéos et témoignages complètent les explications. Le site sera par la suite enrichi avec un espace consacré aux professionnels non spécialisés (enseignants, moniteurs de centres de loisirs, auxiliaires de vie scolaire, etc.).

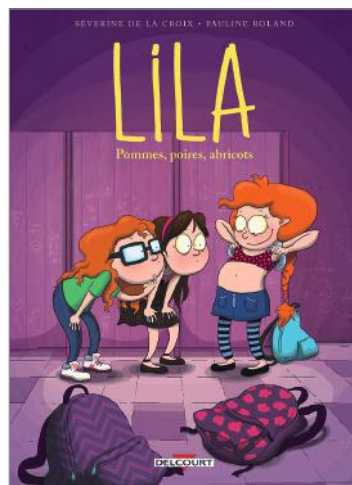


Une BD pour expliquer la puberté



Lila, pommes, poires, abricots

Lila a 9 ans, rentre en classe de CM1, déteste son frère Driss le relou, vénère Neil Armstrong, a de grands cheveux rouges... et depuis cet été, des seins qui poussent ! C'est le grand événement de sa rentrée



scolaire. Cette BD signée Séverine de la Croix et Pauline Roland est géniale, car elle permet d'aborder la puberté avec un ton très juste : drôle sans jamais être grossier. Sous forme de journal intime, le livre raconte cette semaine cruciale, avec quelques

pages pédagogiques qui s'intercalent habilement entre les réactions touchantes de Lila.

De Séverine de la Croix et Pauline Roland. Ed. Delcourt, 14, 95 euros.

lemondedesados.fr

Le magazine des années collège lance son site

Deux fois par mois, le magazine *Le Monde des ados* explique aux 10-15 ans l'essentiel de l'actualité et répond de façon claire aux questions personnelles qu'ils se posent. Aujourd'hui, le magazine étoffe son offre avec un site internet entièrement gratuit. Les journalistes y décryptent l'actualité avec des reportages, des photos, des dossiers... à travers de nombreuses rubriques thématiques : « L'actu » du moment ; « Ce qui t'a marqué dans l'actu ? » ; « Le dessin » d'actualité du moment ; « Le lecteur/la lectrice du mois » ; « On y était » ; « Les bons plans »...



Familles monoparentales

Bilan de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires

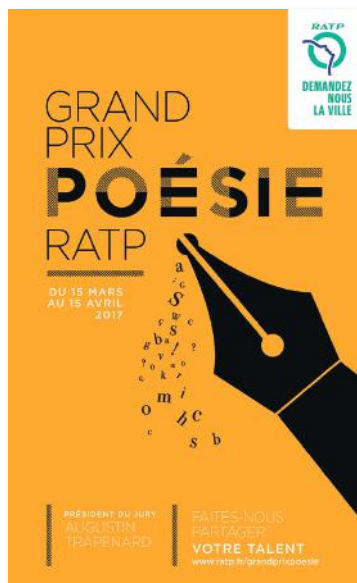
Entre octobre 2014 et mars 2016, une expérimentation a été conduite dans 20 départements afin d'améliorer la situation des familles monoparentales après une séparation ou un divorce, au moyen d'un mécanisme de renforcement des garanties contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa). Ce dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire en avril 2016. Une récente enquête de la Cnaf démontre l'utilité de la mesure. En effet, en mars 2016, 4 729 parents isolés percevaient dans ces départements un complément d'allocation de soutien familial (ASF-C) pour pallier le non-versement de pension ou un montant trop faible. À son lancement en octobre 2014, 537 familles monoparentales percevaient cette aide.

caf.fr

Grand Prix Poésie RATP

Son poème affiché dans le métro parisien

Après le succès de son édition 2016, qui a rassemblé plus de 8 000 participants, le Grand Prix Poésie RATP 2017 sera lancé à partir du 15 mars. À l'issue de ce grand concours de poèmes réservé aux auteurs amateurs, 10 lauréats verront leur texte affiché sur l'ensemble du réseau RATP pendant les 2 mois d'été et pourront ainsi être lus par des millions de voyageurs chaque jour. Pour participer, les enfants (moins de 12 ans), les jeunes (moins de 18 ans) et les adultes auront un mois, chacun dans leur catégorie, pour déposer leur poème sur le thème de leur choix sur le site : ratp.fr/grandprixpoesie. Le jury sera présidé par le journaliste Augustin Trapenard, actuellement aux manettes de « Boomerang » sur France Inter. Les résultats seront dévoilés fin juin.



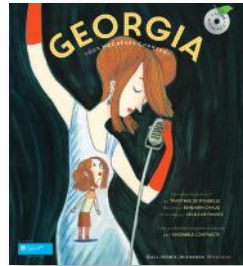
Livre-CD dès 7 ans

Georgia, tous mes rêves chantent

Georgia, grande star de la chanson, raconte les secrets de son enfance.

Et sa rencontre avec Sam, un ami imaginaire, qui la conduit à réussir ses rêves. L'auteur de littérature jeunesse, Timothée de Fombelle, nous offre un conte aux allures de comédie musicale. Avec des personnages hauts en couleur, de ceux qui aident à grandir et à dépasser les plus grandes peurs. Le tout est raconté par Cécile de France, accompagnée par une pléiade d'artistes exceptionnels : Alain Chamfort, Emily Loizeau, Albin de la Simone, Ben Mazué, Amandine Bourgeois, Pauline Croze... Un projet en soutien à l'association SOS Villages d'Enfants.

Illustr. Benjamin Chaud. Ed. Gallimard jeunesse, 24,90 euros.



SNCF

La nouvelle garantie 30 minutes

Depuis le 1^{er} décembre, la SNCF a lancé une nouvelle garantie ponctualité. Sur tous les voyages TGV et Intercités, elle s'engage à rembourser leurs clients à 25% du prix du billet dès 30 minutes de retard quel que soit le motif. Dès l'arrivée du train, les voyageurs peuvent faire leur demande en ligne



sur le site internet g30.sncf.com ou depuis l'appli SNCF. Ils reçoivent ensuite un bon d'achat digital en 48 heures, utilisable pendant un an.

Un roman sur la radicalisation

Et mes yeux se sont fermés

A priori, Maëlle n'est pas différente des autres filles de 16 ans. Pourtant, elle passe de plus en plus de temps sur Facebook, abandonne le sport, modifie sa façon de s'habiller, quitte son petit ami... C'est pour, croit-elle, sauver le monde, qu'elle rejoint l'organisation Daech. Un an plus tard, Maëlle revient pourtant de Syrie... Dans ce roman choral (le narrateur est tour à tour sa meilleure amie, son professeur, ses proches...), Patrick Bard décrit avec minutie la rapidité d'une conversion, expose les méthodes puissantes de propagande et de recrutement des organisations terroristes sur le Net et les réseaux sociaux. Un roman glaçant.

Ed. Syros jeunesse, 14,95 euros.



Mécanicien-réparateur en matériel agricole

L'indispensable **bras droit** de l'agriculteur

Pour bichonner des machines de plus en plus perfectionnées, les agriculteurs ne peuvent pas faire sans les compétences d'un technicien, à la fois expert en mécanique et électronique. Une polyvalence qui rend le métier très attractif.

Du tracteur au pulvérisateur, du pressoir aux moissonneuses-batteuses, en passant par toute la palette du matériel pour travailler le sol, le quotidien du mécanicien-réparateur en matériel agricole est forcément varié. Et ses compétences doivent être à la hauteur ! Mécanique, électricité, hydraulique, électronique voire informatique, il doit être polyvalent, à l'image de l'équipement de ses clients.

Une expertise encore plus accrue si le technicien travaille dans une petite structure comme celle que gère Lionel Fourcassies à Illats en Gironde. Ici, à 90 %, les clients sont des viticulteurs. Le rythme de travail suit donc de près les activités de chaque saison. Ainsi ces jours-ci, on prépare les outils de taille : révision générale des sécateurs électriques. Mais bientôt les enjambeurs vont arpenter les rangs de vigne, les pulvérisateurs entrer en action et le rythme va s'accélérer à l'atelier entre mars et juin. Plus tard, avec les vendanges, entre août et novembre, ce sera un nouveau pic d'activité.

Autre caractéristique du métier, en particulier dans une petite entreprise, l'autonomie du mécanicien-réparateur. Accueil du

client, diagnostic de la panne, établissement du devis, présentation et validation par le client, commande des pièces puis réparation, le poste demande d'être débrouillard. La mobilité fera également partie du quotidien, car le mécanicien est amené à dépanner des engins sur place, dans un hangar ou en plein champ et... par tous les temps !

Une image vieillotte

Petit désagrément à la clé : les engins agricoles ne sont pas aussi « propres » que les voitures. Graisses, huiles et produits chimiques sont forcément présents. « C'est le côté plus ingrat, souligne Lionel Fourcassies. Sans oublier le bruit ! Et puis, il colle encore à cette profession une image un peu vieillotte pas forcément juste. » Des a priori bien désuets au regard de l'électronique et des commandes numériques désormais omniprésentes dans le matériel agricole qui exige des compétences pointues.

Le mécanicien-réparateur en matériel agricole peut aussi intégrer une exploitation assez importante qui souhaite employer un mécanicien à plein temps, ou encore une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) qui a besoin d'un



Un métier aux gestes physiques, car les pièces à manipuler sont parfois lourdes et volumineuses.

chauffeur et d'un mécanicien attitrés. S'il rejoint une grosse concession de vente de matériel agricole, il travaillera en équipe, sous l'autorité d'un responsable d'atelier, et pourra avoir des tâches plus spécifiques côté entretien ou dépannage.

Côté formation, si l'on peut accéder dès la 3^e au CAP de maintenance des matériels agricoles, les entreprises privilégient bac pro, voire BTS techniques et services en matériels agricoles. La formation en cours de carrière sera par ailleurs fondamentale pour s'adapter aux évolutions technologiques.

Valérie Déchaut-Geneste

Liens utiles

- Association professionnelle de développement de l'enseignement du machinisme agricole (Aprodema) : aprodema.asso.fr.
- Un site de plusieurs organisations professionnelles : www.maintenancedesmateriels.com/materiels-agricoles.htm

Déformation de la colonne vertébrale

Scoliose : la détecter tôt pour mieux la stopper

En surveillant le dos de leurs enfants, les parents sont les premiers acteurs du dépistage de la scoliose. Cette observation permettra d'éviter une aggravation de la déformation, à la puberté notamment.

Tridimensionnelle et idiopathique

La scoliose des enfants est une déformation tridimensionnelle de la colonne vertébrale qui survient en cours de croissance. « 70 % des scolioses sont idiopathiques, c'est-à-dire que l'on n'en connaît pas la cause », précise le docteur Christian Morin, chirurgien orthopédiste¹. Cette maladie touche 2 % des adolescents, davantage les filles, et survient en général au début de la puberté. Les autres scolioses sont dues à des maladies neurologiques ou à des malformations congénitales.

Attitude scoliotique

Il ne faut pas confondre les scolioses idiopathiques avec les attitudes scoliotiques.

Les mauvaises postures ou les charges trop lourdes n'entraînent pas de scolioses mais peuvent provoquer des douleurs contrairement « aux scolioses qui ne sont pas douloureuses », prévient le docteur Morin.

Asymétrie visible à l'œil

Les scolioses se détectent par un examen clinique. Le médecin observe l'enfant en position debout puis le fait pencher en avant sans quitter sa colonne vertébrale des yeux pour détecter une éventuelle asymétrie, « soit au niveau de la cage thoracique, soit dans la région lombaire », précise Christian Morin. Concrètement, un côté du dos est davantage surélevé que l'autre.

Dépistage précoce

Idéalement, un dépistage devrait être fait régulièrement à l'école par les médecins ou les infirmières, surtout pendant la croissance pubertaire. Mais selon les établissements, ce n'est pas toujours le cas. « Les parents avertis (ceux qui ont eu des scolioses) surveillent eux-mêmes leurs enfants avant d'aller voir un médecin en cas de doute, remarque le docteur Morin. Mais tous les parents pourraient le faire. » Plus une scoliose est détectée tôt, mieux elle est surveillée et plus vite les médecins peuvent stopper son évolution.

Surveillance médicale

Toutes les scolioses idiopathiques ne sont pas évolutives. « Cela ne concerne qu'un enfant pour mille », rassure le docteur Morin. Le seul moyen de savoir si la scoliose est évolutive est la surveillance médicale. Une scoliose détectée précocement peut aussi ne pas évoluer du tout

pendant la croissance et ne pas nécessiter de traitement. En revanche, si dès le premier examen, la déformation est très importante, le médecin peut décider de traiter immédiatement. « La difficulté est de ne pas laisser passer le bon moment pour qu'un traitement soit efficace sans tomber dans un excès qui consisterait à traiter toutes les scolioses détectées », résume Christian Morin.

Stopper l'évolution

Les scolioses évolutives sont traitées avec un corset. « L'intervention chirurgicale est décidée lorsque le traitement orthopédique n'a pas permis d'enrayer l'évolution et que la scoliose a toutes les malchances de s'aggraver après la croissance », explique le docteur Morin. L'opération permet de diminuer l'angle – elle ne disparaît pas – et, surtout, de stopper l'évolution.

Vivre avec une scoliose

Un très grand nombre de scolioses non évolutives sont inapparentes et « n'entraîneront jamais de préjudice ». Un enfant peut vivre normalement avec une faible scoliose. « Pour l'enfant qui porte un corset, le corps médical demande à l'école de doubler les manuels pour éviter de les porter et préconise le cartable à roulettes », conclut le spécialiste.

Anne-Flore Hervé

(1) Le docteur Christian Morin est chef de service orthopédie pédiatrique, à l'institut Calot à Berck dans le Pas-de-Calais et membre du conseil scientifique de la fondation Cotrel (fondationcotrel.org) qui soutient la recherche. Une vidéo sur le site montre aux parents comment détecter une scoliose.



Les mauvaises postures ou les charges trop lourdes n'entraînent pas de scolioses.

Faire saisir à l'enfant la problématique de sa demande

Il négocie ? Invitez-le à réfléchir !

Un enfant peut faire preuve de ténacité lorsqu'il veut obtenir un oui. Pour le parent, c'est l'occasion de lancer un dialogue en énonçant clairement la règle du jeu : à la fin, c'est l'adulte qui décide.

« **L'**enfant négocie, soit parce que les parents ont dit non, soit parce qu'il anticipe un non.

Mais il le fait pour des raisons pratiques : obtenir quelque chose, coûte que coûte », assure Oscar Brenifier, docteur en philosophie¹. À cette fin, il se révèle têtu, tenace voire pugnace. Plus âgé, il se dévoile stratégique...

Pour le parent, trois options se présentent. La première, définitive, clôt la discussion par un : « Ce n'est pas négociable. Un point, c'est tout ! » La deuxième, pratique, aboutit à un contrat dans lequel sont énoncées les conditions parentales. « Parent et enfant font affaire », commente Oscar Brenifier. La troisième, réflexive, consiste à faire saisir à l'enfant la problématique de sa demande et le faire réfléchir sur les enjeux. « Ce n'est pas évident, admet le philosophe. Mais avec de l'entraînement, on y arrive. »

Cette gymnastique de l'esprit nécessite quelques préalables. « Ce qui est compliqué pour le parent, c'est de résister à l'urgence de la demande et de ne pas tomber dans le piège de la réaction immédiate en répondant entre deux portes », remarque le philosophe. Cela demande un travail sur sa propre attitude. Comme attendre au moins dix minutes avant de répondre. « Cette règle des dix minutes correspond au temps de latence émotionnelle à passer pour engager la discussion sereinement », explique le philosophe. Quand l'enfant est plus grand, rien n'empêche le parent de différer la discussion dans le temps : « J'ai bien entendu ta demande, je vais y réfléchir et on en reparle plus tard. »



Quand l'enfant est plus grand, rien n'empêche le parent de différer la discussion, pour ne pas tomber dans le piège de la réaction immédiate.

Le dialogue, une forme approfondie de l'autorité

Mais il ne suffit pas d'être confortablement installés pour bien dialoguer. « Les parents ont beaucoup de mal à se faire entendre de leurs enfants, mais l'inverse est tout aussi vrai. Beaucoup de parents ont du mal à écouter leur enfant », remarque le philosophe. Être en position d'écoute signifie ralentir, ne pas bondir, compter jusqu'à trois avant d'ouvrir la bouche et être prêt à entendre des choses qui ne plaisent pas. Un vrai dialogue est une confrontation. « Et pour qu'il y ait réflexion, il faut de la patience », ajoute le philosophe.

Le parent doit aussi se réconcilier avec l'incertitude. L'exercice démocratique, qui consiste à questionner et argumenter, est aussi intéressant pour l'enfant que pour le parent qui va également travailler sur lui-même.

Et l'autorité parentale dans tout ça ? « Le parent doit clarifier la règle avant la discussion, rappelle le philosophe. On discute car c'est important de s'écouter

mais à la fin, c'est moi en tant qu'adulte responsable qui prend la décision. On ne décide pas ensemble. » Cette clarification permettra un dialogue constructif. « Si la règle du jeu n'est pas claire, l'enfant s'engouffrera intuitivement dans la faille et manipulera le parent », prévient Oscar Brenifier.

À la fin de la discussion, le parent pourra prendre une décision en tenant compte de ce qui a été dit et en impliquant l'enfant, plus ou moins selon son âge, pour le responsabiliser. À lui de jauger.

« La discussion est une forme approfondie de l'autorité. C'est le passage de la dictature à une république. Elle permet de comprendre la règle et de lui donner du sens », conclut le philosophe.

Anne-Flore Hervé

(1) Oscar Brenifier est l'auteur de nombreux ouvrages de philosophie pour les enfants et la famille, comme la collection *Philozenfants* (Nathan). Il pratique la consultation familiale, comment établir le dialogue entre parents et enfants, ou dans le couple.

Connaître pour ne pas être effrayé

Les jeux vidéo se déclinent en famille

Les jeux vidéo véhiculent encore une image négative tout en étant ancrés dans la plupart des familles. Un paradoxe qui s'explique par des fantasmes qui consolident le clivage entre joueur et non joueur et qui peuvent créer tensions et incompréhensions entre parents et enfants. Ou, au contraire, plaisir et complicité. Tout dépend du regard et de l'intérêt qu'on lui porte.

Dans la famille Louapre, il y a le père, la mère et les quatre enfants. Dans leur maison, un grand écran, mais pas de télévision, et une tablette.

Les jeux vidéo sont entrés dans la longère familiale avec un copain de Mathieu, l'aîné de la fratrie. Une fois qu'ils ont franchi la porte, ils ont vite été adoptés par le père et les trois fils.

Pierre, 13 ans, est sans doute le plus assidu de la fratrie et s'y connaît en matière de jeu vidéo en ligne. « En ce moment, je joue à Clash Royal. Je choisis mes jeux en fonction du graphisme, explique-t-il. Lorsqu'un jeu me plaît, je regarde le créateur et je vais sur Youtube pour voir les présentations de ses autres jeux. » Le garçon les télécharge ensuite mais sait d'emblée qu'il devra se contenter de la version gratuite. « Nous avons tout de suite prévenu les enfants, se souvient le père. Pas de carte bleue pour passer au niveau supérieur. »

La règle a le mérite de limiter les mauvaises surprises sur les relevés de compte. « Notre société de consommation a créé une nouvelle forme d'addiction sans substance à des fins purement commerciales : la pratique répétitive, dénonce le psychiatre Xavier Pommereau. Les jeux vidéo n'y échappent pas. Ils sont aussi conçus pour susciter le désir. » Mieux vaut en avoir conscience dès le départ et résister à leur dimension commerciale pour ne privilégier que le jeu. Est-ce suffisant pour que son enfant ne devienne pas accro et ne



Les jeux vidéo, perçus comme violents par celui qui ne joue pas, restent des jeux avec des règles pour celui qui a choisi d'y jouer.

se coupe pas du monde réel ? « L'usage abusif du jeu vidéo n'est pas accessible à tout le monde, rassure Patrice Huerre, psychiatre des hôpitaux qui préside l'institut virtuel Seine Ouest (IVSO). Il ne concerne que ceux dont la capacité de jeu ne s'est pas développée suffisamment. Ils vont avoir un rapport à l'objet dépendant. Les autres vont pouvoir arrêter sans que ce soit un drame car ils ont d'autres satisfactions dans la vie ».

L'enfant joue pour le plaisir

Un drame ? C'est ce mot qu'utilise Auguste, 11 ans, le petit frère de Pierre, lorsque sa mère explique sa façon de réguler le temps passé à jouer au jeu vidéo : « Quand je dis deux fois stop, la troisième fois, c'est stop. Et comme moyen de punition, c'est assez efficace. »

Un serious-game pour les ados qui vont mal... et leurs parents

En 2015, le psychiatre Xavier Pommereau et une start-up bordelaise ont créé Clash-Back. Le jeu vidéo met en scène une ado qui veut obtenir l'autorisation auprès de son père de se faire tatouer. Le but est d'éviter le clash. « Au départ, on pensait que le jeu serait utilisé par les professionnels avec l'ado en souffrance.

On pensait aussi que les parents et adolescents pourraient y jouer ensemble. Au bout de deux ans, le constat est tout autre, explique Xavier Pommereau. D'un côté, il est utilisé par les ados en groupe, à leur demande, encadré par un éducateur. De l'autre, par des groupes de parents qui se réunissent autour des thématiques de parentalité. » Le jeu est désormais un facilitateur de paroles et incite chaque partie à se mettre à la place de l'autre.

La moue de Pierre confirme les propos de sa mère mais il ajoute : « Maintenant, quand je suis trop énervé, j'essaie de m'arrêter tout seul. » Pour l'aider à atterrir dans le monde réel, ses parents lui proposent d'autres activités. En général, l'option cuisine est un bon moyen d'apaisement. « Certains enfants n'arrivent pas à stopper d'eux-mêmes, remarque Patrice Huerre. Aux parents de définir des règles, en fonction de l'âge de l'enfant, mais aussi de son tempérament et du type de jeu. » En déterminant par exemple une durée comme une mi-temps de match de foot. A la 46^e minute, ce n'est plus du jeu. Certes, mais dans ce cas, il y a 22 joueurs sur la pelouse contre un seul face à un écran... « J'ai des adversaires en ligne, précise Pierre. Je ne joue pas seul. » L'isolement qui colle à la peau du joueur vidéo est donc relatif. La fratrie joue aussi parfois ensemble. « On utilise des manettes, c'est plus sympa », précise Mathieu. Et leur père ? « Je ne joue pas à leurs jeux mais je m'y intéresse : la stratégie, la finalité, la règle... »

Ce sont souvent les parents non joueurs qui regardent avec méfiance les jeux vidéo. « S'ils prenaient le temps d'y jouer ou simplement d'écouter leur enfant, ils verraient que ça mobilise une satisfaction similaire à celle qu'ils éprouvaient avec leurs figurines », remarque Patrice Huerre. Les jeux vidéo, perçus comme violents par celui qui ne joue pas, restent des jeux avec des règles pour celui qui a choisi d'y jouer. « Les supports et les conditions ont changé mais le moteur demeure le même, insiste le psychiatre. L'enfant se projette dans un imaginaire et joue pour le plaisir. » Revenu dans la réalité, il ne se transforme pas en soldat. Les neurosciences l'ont conclu : il n'y a pas de lien entre l'activité et le passage à l'acte¹. Des travaux menés à l'université de Genève montrent même que ces jeux d'action améliorent des aptitudes sensorielles, attentionnelles et cognitives². Voilà de quoi rassurer sans pour autant en faire un outil d'apprentissage. Le jeu vidéo est d'abord un vecteur ludique qui relie copains, frères et sœurs, parfois parents et enfants, voire grands-parents et petits-enfants. « Il peut même être un support pour échanger avec son adolescent pas toujours prompt à discuter », assure Patrice Huerre.

Miser sur les bibliothèques

Oui, mais voilà. Quand l'enfant est accro à sa tablette, que l'on ne joue pas et que l'on a plein d'a priori, difficile de montrer de l'intérêt pour cet objet diabolique qui cristallise les tensions. À moins de changer son regard par l'intermédiaire d'un tiers. « Notre rôle de médiateur consiste à déconstruire les stéréotypes et à prouver que les jeux vidéo sont des objets culturels et de loisir comme la BD », intervient Benoît Vallauri, chargé de médiation culturelle dans le département d'Ille-et-Vilaine. Comme les livres, ils ont leur place à la BNF et des espaces multimédias existent de plus en plus dans les bibliothèques. Pour l'enfant, ce sont des lieux où il va pouvoir découvrir des jeux moins connus et plus pointus, retrouver ses pairs en vrai et développer des stratégies. « Nous organisons des tournois interbibliothèques », explique le médiateur. Pour les parents largués, c'est l'assurance de trouver des connaisseurs qui pourront les rassurer et les conseiller. « Nous présentons une diversité de jeux que l'on a décryptés au préalable du point de vue de la violence mais aussi de l'idéologie. Selon l'âge et la sensibilité de l'enfant, on ne va pas proposer les mêmes jeux ».

■ Pour aller plus loin

- *Place au jeu*, Patrice Huerre, Nathan, disponible en version numérique (9,99 €).
- *Les jeux vidéo, ça rend pas idiot*, Yann Leroux, Fyp Éditions, (9,90 €).
- *3-6-9-12, apprivoiser les écrans et grandir*, Serges Tisseron, Erès (10 €).



Le joueur vidéo en 2015

53% de la population française a joué à des jeux vidéo en 2015. Parmi eux, 75% estiment jouer régulièrement. 56% sont des hommes et l'âge moyen est de 35 ans.

Chiffres publiés en février 2016 par le syndicat des éditeurs de logiciels de loisir (SELL).

Le jeu vidéo vit encore une période intermédiaire entre ses détracteurs et ses défenseurs. Cependant, plus le temps passe, plus il se banalise. Dans la famille Louapre, on y joue (avec des règles), on en parle et on s'y intéresse. En témoigne un hors-série de *Science et vie junior* sur la table du salon. « L'article décrypte scientifiquement et historiquement *Assassin's Creed*, le jeu vidéo qui a inspiré le film sorti en décembre », commente Laurent, le père. En termes de créativité, la famille sait qu'elle n'a pas fini d'être surprise. L'immersion dans des univers graphiquement remarquables sera encore plus forte avec la réalité virtuelle. « Plus la capacité d'immersion est grande et plus le risque de ne pas réussir à s'en sortir est grand, admet Patrice Huerre. Là, ça renforce le rôle de l'adulte comme garde-fou qui doit prévenir et assurer un atterrissage en douceur. »

Anne-Flore Hervé

- (1) Travaux publiés dans la revue *Nature* en 2003.
 (2) Voir la vidéo sur Youtube de Daphnée Bavelier : *Votre cerveau sous jeux vidéo.*

Emprunter des jeux vidéo en bibliothèque plutôt que d'acheter permettra d'obtenir des conseils avisés pour des jeux adaptés à l'âge des enfants.

Le chiffre

78% des parents souhaitent la mise en place de cours d'EMI (Education aux médias et à l'information) pour leurs enfants. 26 % d'entre eux sont en demande de « temps d'échanges parents/enseignants dédiés à ces questions ». Le Clémi prévoit de diffuser, à l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'école®, qui aura lieu du 20 au 25 mars 2017, un guide d'éducation aux médias et à l'information pour les parents.

Source : *Enquête nationale 2016 du Clémi (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) « Vos enfants, les médias et Internet ».*

Anniversaire de la loi de 1905

Manque d'établissements publics sur certains territoires

Le plan de loi de finances 2017 inclut une enveloppe en direction des établissements privés qui atteint 7,5 milliards d'euros. La FCPE continue à défendre le principe selon lequel l'argent public doit aller exclusivement à l'école publique. A l'occasion de l'anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État fin décembre, elle a proposé à ses conseils départementaux d'alerter les recteurs sur le manque d'établissements publics constatés sur certains territoires. La FCPE revendique le fait que chaque élève puisse accéder à la formation qu'il s'est choisi dans un établissement public, à proximité de son lieu d'habitation.

Première édition de « Création en cours »

100 jeunes artistes, 100 écoles

Après la clôture d'un appel à candidatures fin 2016, 100 jeunes artistes s'installeront en résidence dans 100 écoles en France pour mettre en œuvre, avec une classe d'élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) et leurs enseignants, un projet artistique. La vocation de ce nouveau dispositif national intitulé « Création en cours » est de soutenir les jeunes artistes, en priorité diplômés des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel, et



permettre à des enfants issus de zones rurales mais aussi de quartiers prioritaires, de zones périurbaines et d'Outre-mer une première expérience de création artistique. Grâce à cette action, la moitié des enfants et adolescents devraient avoir accès à une éducation artistique et culturelle en 2017, contre 22 % en 2011.

tion de ce nouveau dispositif national intitulé « Création en cours » est de soutenir les jeunes artistes, en priorité diplômés des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel, et

Développement durable



Inciter les élèves au tri du papier

Pour aborder, de façon ludique et originale, l'éducation au développement durable avec les enfants, Ecofolio, l'éco-organisme des papiers, propose de nouveaux programmes pédagogiques disponibles gratuitement. Ces ressources, diffusées en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, invitent à travailler sur le cas concret du papier et ainsi sensibiliser les élèves aux éco-gestes. En primaire, le programme pédagogique Léo Folio permet aux élèves de comprendre leur rôle dans la boucle de recyclage des papiers. Il peut être déployé en classe mais également pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Pour les collèges et lycées, le programme Défi papiers a pour objectif de mobiliser la communauté scolaire autour d'un véritable projet d'établissement pluridisciplinaire pour aboutir à la mise en place d'une gestion responsable des papiers au sein de l'établissement.

ecofolio.fr/jeunesse



Education prioritaire



Des moyens reconduits pour les lycées

Le 28 novembre 2016, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé ses engagements pour les lycées et lycées professionnels relevant de l'éducation prioritaire et scolarisant les élèves les plus défavorisés : la reconduction de tous les moyens supplémentaires dont bénéficient aujourd'hui les lycées de l'éducation prioritaire à la rentrée 2017 ; le maintien des indemnités et droits de mutation des enseignants de ces lycées. La ministre a par ailleurs décidé d'allouer une dotation exceptionnelle de 450 emplois nouveaux à la rentrée 2017 pour les lycées et lycées professionnels les plus défavorisés.

Avis de la FCPE : La FCPE s'assurera sur le terrain que ces dispositions soient effectivement mises en place, notamment le maintien des moyens. Mais ces mesures ne sont pas suffisantes, la FCPE exige une redéfinition de la politique d'éducation prioritaire dans les lycées. La multitude de dispositifs et labels n'a jamais été remise à plat, produisant des inégalités entre élèves selon les territoires. Elle sera mobilisée dans les années à venir sur une réforme plus globale du lycée : fin de la hiérarchisation des filières, repenser l'évaluation et le baccalauréat, favoriser la continuité avec le socle commun, construire le bac-3, bac +3...



Ouvert aux lycéens, étudiants et apprentis



Lancement du Prix Poésie en liberté

Le Prix Poésie en liberté est un concours international de poésie en langue française. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans de tous les pays. Il se déroule sur internet autour d'un sujet libre. L'association Poésie en liberté pilote l'opération avec le soutien de la FCPE. Jusqu'au 5 avril 2017, les participants envoient un poème inédit, en vers ou en prose, de 30 vers ou lignes



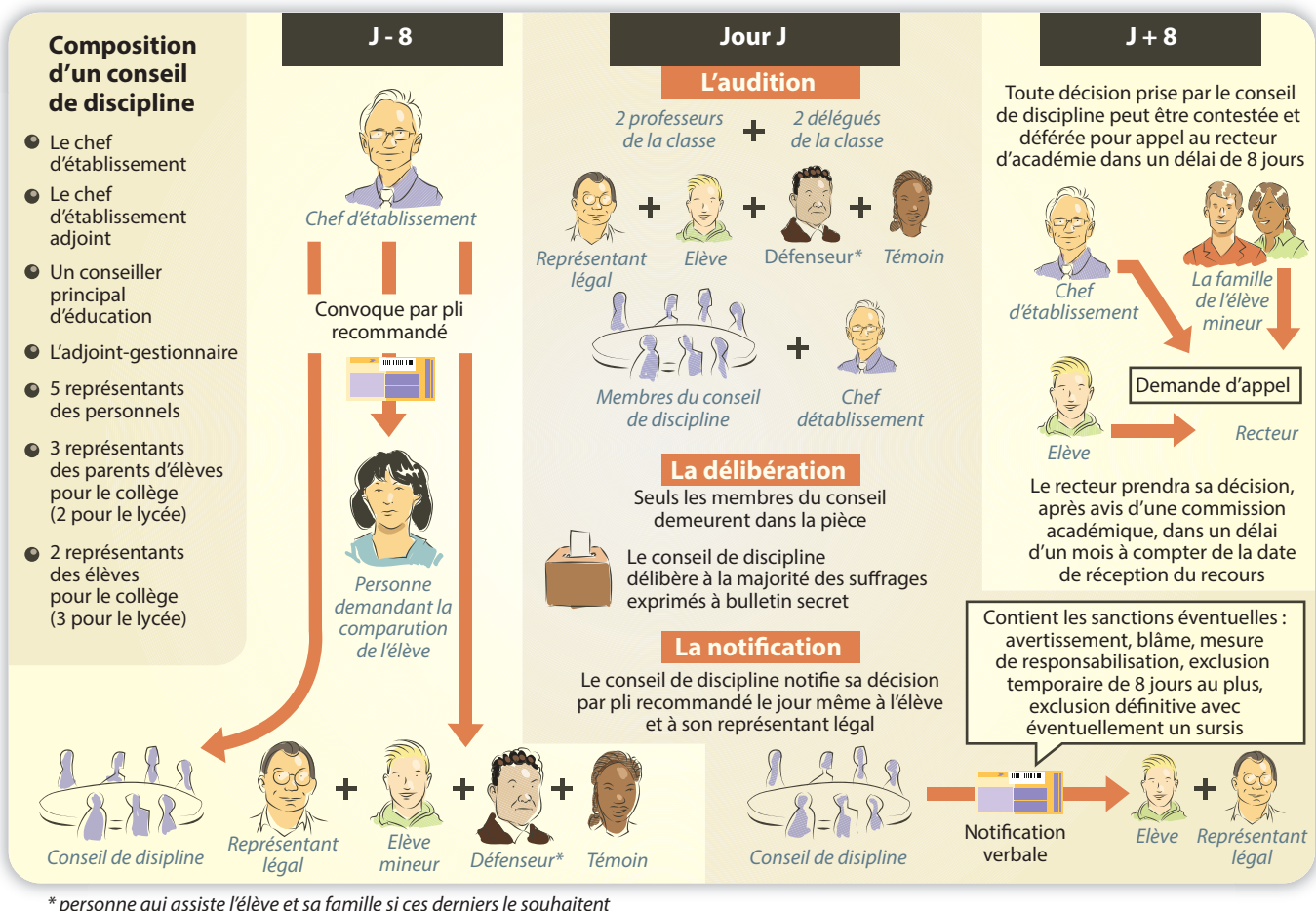
maximum. La participation est limitée à un seul poème par candidat. À partir du mois de mai, un comité de lecture établit un choix d'environ 300 textes qui sont soumis au jury. Le jury est composé de onze lycéens et étudiants de France et de l'étranger. En juin, les résultats sont proclamés, et la remise des prix organisée en novembre.

poesie-en-liberte.fr

Etablissements du second degré

Conseil de discipline : les étapes à respecter

Les règles de fonctionnement du conseil de discipline sont permanentes quelles que soient les modalités selon lesquelles il est réuni. Il est seul habilité à prononcer les sanctions d'exclusion définitive de l'établissement.



texte juridique

Circulaire du 7 décembre 2016 publiée au BO du 8 décembre 2016

Attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne

Quoi de mieux pour apprendre la démocratie que de l'expérimenter ? Le décret 2016-1631, entré en vigueur le 2 décembre 2016, instaure, dans chaque collège, un conseil de la vie collégienne (CVC). L'enjeu est d'instituer un nouveau rôle des élèves dans la vie de leur établissement en développant des compétences sociales d'une manière qui leur soit explicite. La circulaire du 7 décembre 2016 précise les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance. Il revient au conseil d'administration de chaque établissement de fixer, par délibération, sa composition effective. Bien entendu, il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Organisation de la scolarité, élaboration du règlement intérieur, modalités des échanges linguistiques, actions améliorant le bien-être des élèves et le climat scolaire sont autant de sujets qui pourront être abordés et faire l'objet de propositions. Le CVC constitue ainsi un lieu de réflexion et d'analyse de la parole des collégiens, de transformation des mots en actes et de définition de projets annuels favorisant la coopération entre les élèves.

L'analyse de la FCPE

Ce décret a été présenté en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 30 juin dernier et la FCPE a voté en sa faveur. L'ensemble des organisations ont salué la souplesse donnée aux établissements pour mieux s'adapter aux réalités de chaque collège. La FCPE a réaffirmé que l'enjeu était de donner la parole aux élèves mais aussi de respecter cette parole.

La mobilité des élèves vivement encouragée

Pour favoriser la mobilité à l'international des collégiens et lycéens – séjours avec sa classe, stages professionnels, échanges en famille d'accueil... –, de nouvelles mesures ministérielles valorisent davantage ces expériences à l'étranger dans les acquis et les examens scolaires.

« **C**omprendre l'autre et sa différence est essentiel. L'école doit permettre l'accès aux échanges avec des élèves du monde entier. Le fait de se rendre dans un autre pays est l'occasion de mobiliser ses compétences, linguistiques bien sûr, mais pas uniquement. Cela permet aussi de développer des compétences transversales nécessaires pour bien communiquer, être créatifs, résoudre des problèmes, travailler en équipe, être capables d'initiatives et d'autonomie, savoir s'adapter et apprendre tout au long de la vie, devenir un citoyen du monde », indique le ministère de l'Éducation nationale, qui, s'est fixé comme objectif, dans le cadre de la loi 2013 pour la Refondation de l'école de la République, de favoriser davantage la mobilité des jeunes.

En 2014-2015, seuls 11,3 % des élèves sont partis dans le cadre d'un projet scolaire et

seuls 64 % des lycées et 55 % des collèges étaient engagés dans un partenariat avec au moins un établissement étranger. Souhaitant donner l'occasion à « chaque élève de partir en voyage scolaire à l'étranger au moins une fois au cours de sa scolarité obligatoire » et ambitionnant des partenariats dans 100 % des établissements du secondaire, le ministère de l'Éducation nationale, par la circulaire du 16 juin 2016, a ainsi redéfini le cadre des dispositifs, ressources et accompagnements facilitant cette mobilité.

Des expériences transformées en acquis scolaires

L'avancée se joue surtout sur le plan de la reconnaissance et le fait de valider, au niveau scolaire, les acquis pédagogiques générés par ces séjours à l'étranger. Ceux-ci seront désormais pris en compte dans le cadre du socle commun. Par exemple, sur un projet associant langues

et arts, les acquis intégreront le domaine « Langages pour penser et communiquer », d'autres peuvent s'intégrer dans des domaines tels que « Vivre ensemble ou « Compétences numériques »... L'élève pourra également ajouter à son livret scolaire une attestation d'expérience européenne ou internationale. De plus, à compter de la session 2017, l'élève de 3^e aura la possibilité de présenter à l'oral dans

le cadre de l'examen du brevet, un projet issu de cette expérience de mobilité et ce, partiellement en langue étrangère s'il le souhaite. De même, au niveau du bac pro, les acquis d'apprentissage liés par exemple à un stage en entreprise à l'étranger, peuvent s'inscrire dans une option facultative de « mobilité ». Ce dernier dispositif, déjà effectif, rencontre un réel succès, avec des candidats de plus en plus nombreux (5777 en 2016, + 44 % par rapport à 2015).

Des épreuves en visioconférences

Pour les élèves effectuant, de façon individuelle, de longs séjours à l'étranger, s'ils avaient déjà la possibilité de passer leur bac ou brevet dans un établissement homologué à l'étranger ou à leur retour, en France, en juin ou en session de rattrapage en septembre, de nouveaux dispositifs voient le jour afin de ne pas interrompre leur mobilité. Ils pourront désormais aussi passer à distance, grâce à des visioconférences ou webconférences, une ou plusieurs épreuves ou parties d'épreuves terminales, orales et obligatoires.

Enfin, pour gagner en lisibilité, de nouveaux outils d'information sont disponibles. Les acteurs se mobilisent autour de « comités régionaux de la mobilité » (COREMOB) pour proposer une sorte de guichet unique des offres de mobilité disponibles. Sur Internet, un nouveau portail interministériel, permet à tous les jeunes de s'informer selon son profil et son envie : <http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr>.

Marianne Peyri



Au niveau du bac pro, les acquis d'apprentissage liés par exemple à un stage en entreprise à l'étranger, peuvent s'inscrire dans une option facultative de « mobilité ».

→ Les professeurs doivent-ils être recrutés par le chef d'établissement ?

Brigitte Marin, directrice de l'Espé de l'académie de Créteil-UPEC

« Il faudrait que le pouvoir de décision soit partagé »

Que pensez-vous de la proposition formulée régulièrement, notamment en période électorale, de confier au chef d'établissement le recrutement des professeurs ?

Sur le plan du principe, lui confier le recrutement pourrait favoriser le travail d'harmonisation autour du projet d'établissement. Si le système de recrutement s'appuie sur des critères très objectifs, en phase avec le projet pédagogique et la population locale, ce dispositif peut renforcer la cohérence de la politique éducative. Mais des garde-fous seraient nécessaires pour éviter les dérives. Il faut noter que cette situation ne correspondrait pas au recrutement national traditionnel ; par ailleurs, elle pourrait conduire à un recrutement endogène qui nuirait à la diversité des équipes.

Comment prévenir ces dérives ?

Il faudrait d'abord que les décisions soient prises par l'équipe pédagogique et pas

uniquement par le chef d'établissement. Dans l'enseignement supérieur, l'établissement procède au recrutement des enseignants-chercheurs par l'intermédiaire d'un comité de sélection ou des enseignants via une commission de recrutement. Le président de l'université n'assure pas seul recrutement des enseignants. Dès lors que nous sommes dans un système de partage des décisions, les chances d'objectivité sont accrues.

Si l'établissement recrute, peut-il aussi évaluer le travail de l'enseignant ?

Si le chef d'établissement doit évaluer, il est important de ne pas créer de situations inéquitables. Les compétences professionnelles constituent le premier critère d'évaluation mais il est indéniable que les relations interpersonnelles peuvent aussi entrer en ligne de compte. Cette relation peut être difficile entre un enseignant et un chef d'établissement, auquel cas une éventuelle toute puissance peut être inquiétante.

Dans le second degré, le chef d'établissement a-t-il trop de responsabilités ?

Il assume une somme de responsabilités importante, en termes de notation des personnels, par exemple, et cela peut poser question. Il est possible de procéder différemment. Dans les Espé, la gouvernance est assurée d'une part, par la présidence du conseil, assurée par une personnalité extérieure, et d'autre part, par la direction de l'établissement. Le pouvoir sur les décisions importantes est partagé, ce qui est une très bonne chose. En tant que directrice je travaille en harmonie avec la présidente du conseil. Cette collaboration, à laquelle sont associés les membres du conseil de l'Espé, relève du principe de démocratie participative qui garantit des orientations communes.



Brigitte Marin est directrice de l'Espé de l'académie de Créteil-UPEC.



Alain Bouvier, rédacteur en chef de la Revue internationale d'éducation de Sèvres.

Alain Bouvier, ancien recteur

« Il faut rendre l'université plus attractive »

Pourquoi envisager le recrutement des enseignants par le chef d'établissement ?

Cela aiderait à donner un second souffle aux établissements publics locaux d'enseignement en renforçant leur auto-

nomie et, en leur sein, celle des équipes pédagogiques.

Comment ce système peut-il fonctionner ?

Dans le cadre de la fonction publique d'État, nous pourrions très bien imaginer une formule dans laquelle les concours de recrutement permettraient de désigner celles et ceux qui peuvent être portés sur une liste, pour que dans un deuxième temps, le chef d'établissement, entouré de deux personnes, puisse auditionner trois candidats, puis en recruter un. Le recrutement se ferait à partir de profils élaborés sur la base d'un projet d'établissement

qui aurait donc une importance beaucoup plus grande. On crée donc un rôle nouveau sans pour autant entrer dans une logique de petit chef.

Certains proposent que le chef d'établissement soit aussi évaluateur et formateur...

C'est la règle générale dans la fonction publique d'État : évaluer dans une procédure explicite, pas seul et de façon aveugle. En faisant appel à des experts externes. On pourrait aussi bénéficier de l'avis des élèves et, pourquoi pas, des parents. Quant à la formation, c'est le grand défi de la décennie qui vient. Que le chef d'établissement devienne vraiment un chef d'établissement pédagogique pour la communauté d'adultes dont il a la responsabilité.

Celui qui recrute peut-il aussi licencier ?

C'est le point qui évoluera le plus lentement. Dans la fonction publique française, le licen-

ciement n'est prononcé qu'en cas de faute très grave, les procédures sont paritaires. Il pourrait y avoir des étapes intermédiaires où le chef d'établissement aurait la possibilité de prononcer le déplacement d'un personnel. Mais pour l'instant, nous ne savons pas bien faire.

Faut-il donner plus de pouvoir au chef d'établissement ?

Il faut plutôt lui confier plus de responsabilités dans son domaine propre. Les EPLE souffrent depuis leur création de la confusion entre les trois rôles de représentant de l'État, de président du conseil d'administration et celui de directeur de l'établissement. Nous vivons le cumul des fonctions. Le directeur devrait soutenir les équipes pédagogiques. Le président, étant au-dessus de la mêlée, devrait apporter des ouvertures.

Propos recueillis par Christian Villain

Comédiens et élèves autour d'un jeu de rôles

Aider les jeunes à devenir des citoyens

Une compagnie de théâtre, installée en Aveyron, a eu l'idée de créer une animation artistique et citoyenne pour initier les adolescents, de 15 à 25 ans, à la pratique démocratique. Explications.

Un jeu de société grandeur nature, théâtralisé et participatif, pour permettre aux jeunes d'endosser pleinement leur rôle de citoyens, d'en appréhender les règles et les symboles... L'idée de cette animation baptisée « Un je(u), des lois » est née au sein de la compagnie Les Animaux du Zoo, implantée sur les terres aveyronnaises. A l'origine : un constat d'urgence. « Nous travaillons régulièrement auprès d'adolescents et nous observons à quel point ils sont déconnectés de la vie politique et des institutions, explique Sonia Codhant, directrice artistique de la compagnie. Chaque élection voit le taux d'abstention progresser et tout particulièrement chez les jeunes (entre 60 % et 66 %). Or, nul ne sait ce que cette situation de désertion civique aura comme impact sur nos démocraties de demain. Face à ce constat et vu le contexte actuel – la montée des populismes et la menace d'éclatement de la société suite aux attentats – nous nous sommes dit qu'il y avait urgence à travail-

ler autour de la question démocratique. Aussi, nous avons réfléchi à la manière d'y contribuer, à notre niveau, avec nos outils d'artistes. »

Il y a quelques mois, la compagnie imagine alors une forme originale et ludique, une sorte de laboratoire de la citoyenneté, pour amorcer cet « entraînement à la pratique démocratique ». « Pour lui donner forme, nous avons été accueillis en résidence dans trois établissements scolaires aveyronnais ; un collège, et deux lycées agricoles, précise Sonia Codhant. Certaines cartes du jeu ont été co-écrites avec les jeunes, afin de les intégrer au processus de création. »

Leur donner envie de participer au vote

Concrètement, le jeu/animation s'appuie sur la constitution de plusieurs équipes, comme autant de microsociétés, qui doivent s'exercer au scrutin majoritaire, à différentes reprises, via les questions qui leur sont posées. Les cartes du jeu se déclinent autour de six thématiques

(environnement, éducation, société/citoyenneté, économie/médias, protection de l'individu, art et culture) et de quatre échelons (local, intermédiaire, national, supra-national). Quant aux questions, elles prennent différentes formes. La première est un référendum. Exemple : êtes-vous pour ou contre l'installation de vidéosurveillance dans votre établissement ? Chaque joueur tient alors son rôle (qui

tourne au fil du jeu) : il y a celui qui fait circuler l'urne, celui qui dépouille, le greffier qui note les résultats, etc. « Ensuite, les jeunes débrièfent leur vote, encadrés par les deux comédiens de la compagnie qui campent le rôle d'animateurs télé », précise Sonia Codhant. Autre type de question : celle « à opinions multiples », où les joueurs doivent s'approprier (en les lisant à voix haute) quatre points de vue différents autour d'un seul et même sujet. « Là, on apporte une dimension théâtrale et on apprend à défendre une idée, argumenter, car plus on est convaincant, plus on recueille de suffrages ! », indique la directrice artistique.

Puis, le jeu avançant, les questions n'appellent plus un vote, mais une « proposition participative » ou une « prise de disposition d'urgence ». « Ici, il s'agit de faire débattre chaque microsociété sur un sujet donné et de faire émerger des propositions concrètes, qui seront ensuite présentées à l'ensemble des joueurs, note Sonia Codhant. Les bénéfiques sont multiples : accepter et respecter la diversité des points de vue, s'exercer à la prise de décision collective, etc. » De quoi donner le goût de l'engagement citoyen à des jeunes parfois impressionnés par des démarches qui leur sont étrangères. Pour l'heure, la compagnie continue à silloner les terres aveyronnaises, en espérant pousser la porte d'autres collèges et lycées ou autres établissements accueillant les 15-25 ans.

Emilie Gilmer



Les élèves apprennent à défendre une idée. Plus ils sont convainquants, plus ils recueillent de suffrages.

■ Plus d'infos sur : lesanimauxduzoo.com

Hélène Seingier, journaliste

« J'essaie de donner l'envie de s'investir »

Poser des questions, découvrir, rencontrer... En banlieue parisienne, avec Les Haut-Parleurs, comme dans les favelas du Brésil, la jeune reporter défend une « information constructive ». Et met en avant des initiatives liées aux questions d'égalité et de solidarité.

« Les collégiennes d'Aubervilliers que j'ai interviewées ont commencé par faire une déclaration d'amour pour leur ville, constate Hélène Seingier. Les jeunes rencontrés au cours des reportages apprécient leur quartier. C'est assez enthousiasmant même s'ils sont très conscients des limites. » Et s'ils évoquent aussi la violence et l'insécurité.

Les quatre reportages vidéo, réalisés par Hélène et montés par Hanane Guendil, du réseau de jeunes reporters Les Haut-Parleurs associé à TV5 Monde, ont été tournés en banlieue parisienne, à Evry, Saint-Ouen, Aubervilliers, et dans le quartier de Belleville, à Paris. Des « quartiers populaires souvent classés prioritaires de la politique de la ville », précise-t-elle. Ce travail a été commandé par l'UNICEF pour illustrer les conclusions de la consultation nationale des 6-18 ans « Grandir en France : le lieu de vie comme marqueur social ».

« Quand j'ai choisi de devenir journaliste, confie Hélène Seingier, je voulais simplement poser des questions, découvrir des

choses et rencontrer des gens. Sur ce point, mon attente est comblée. » À l'entendre, chaque interview semble l'occasion de s'enrichir et d'approfondir sa réflexion. Avec ces reportages pour l'UNICEF, « j'ai mieux mesuré l'importance de l'absence de livres à la maison ou des difficultés rencontrées pour faire ses devoirs quand le papa et la maman ne parlent pas le français. Ce sont des réalités que les enfants évoquent très facilement car c'est leur quotidien. Quand j'avais leur âge, je vivais à la campagne, j'étais confrontée à d'autres problèmes. »

« Une foule de choses à raconter »

C'est à Lumigny, petite commune de la Seine-et-Marne où elle a grandi, qu'Hélène devient, à l'âge de 16 ans, correspondante locale pour Le Pays Briard, bi-hebdomadaire d'information locale. Hélène est boursière et « comme pas mal de lycéens dont les parents n'ont pas fait de longues études, j'étais un peu perdue dans l'orientation. Mais comme j'ai obtenu mon bac avec mention « très bien », cela m'a permis d'entrer à Sciences Po sans trop de difficulté. » Vient ensuite une année avec une ONG en Inde, avant d'intégrer la nouvelle école de journalisme de Sciences Po. Carte de presse en poche, elle va travailler pour l'AFP, RFO, l'agence CAPA... avant de réaliser un rêve, devenir correspondante à l'étranger. En 2013 avec son mari, documentariste franco-brésilien, elle part

« Les jeunes que j'ai rencontrés apprécient leur quartier même s'ils sont conscients des limites. C'est assez enthousiasmant. »



s'installer au Brésil pour trois ans. « C'était passionnant. Le pays était à la croisée des chemins. Il pouvait être à l'avant-garde pour les droits des minorités, sur les questions sociales. Et puis il y eut une autre voie très rétrograde. On sentait vraiment cette hésitation entre les deux. Beaucoup d'initiatives ont été prises dans les favelas même si ce sont des gouttes d'eau face au déterminisme social. Je suis sensible à la question de l'égalité, il y avait une foule de choses à raconter. »

Une « super expérience » qui a sans doute renforcé le goût de cette jeune femme de 33 ans pour « l'information constructive ». « Le web et d'autres médias un peu alternatifs me permettent de faire des reportages et des articles qui me confortent dans cette démarche. Si nous nous adressons au gens en leur disant qu'il n'y a aucun espoir et que nous sommes impuissants, on les déprime de façon collective. Alors que si l'on montre les dynamiques sociales dans le domaine de la solidarité, dans l'économie, on donne envie de s'investir et d'y croire. »

Christian Villain

En savoir plus

- Le 29 novembre 2016, l'UNICEF a publié les résultats de sa 3^e consultation nationale des 6-18 ans. 22 000 enfants ont donné leur avis sur leur vie. En parallèle, elle lance une campagne pour interpeller le futur président de la République, avec le hashtag #MoiJeSuisCandidat pour donner la parole aux enfants et adolescents des quartiers populaires : unicef.fr.
- Reportages vidéo sur « Les enfants des quartiers » : leshautparleurs.com.

dossier



Handicap à l'école : la France au milieu du gué

Dossier réalisé par Emilie Gilmer

La mise en application de la loi du 11 février 2005 a permis des progrès incontestables sur la scolarisation des enfants handicapés. En 2016, 280 000 enfants en situation de handicap ont fait leur rentrée en milieu ordinaire, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Pourtant, malgré les efforts et les dispositifs déployés, des freins à la mise en œuvre d'une école réellement inclusive demeurent. Décryptage.

Tous les observateurs s'accordent à le dire : les choses ont évolué dans le bon sens. C'est le constat qui ressort, par exemple, de la conférence de comparaisons internationales organisée par le Cnesco¹ et le Ciep², en janvier 2016. « Longtemps cantonnés dans des instituts médico-sociaux censés leur offrir une scolarisation plus adaptée à leurs besoins que l'école ordinaire, les élèves en situation de handicap se sont vus ouvrir les portes des écoles de l'Éducation nationale, par la loi volontariste de 2005 », note Nathalie Mons, sociologue et présidente du Cnesco. Et le mouvement ne décélère pas puisque le nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire a encore augmenté de 25 % depuis

Le projet personnalisé de scolarisation prescrit la présence d'une auxiliaire de vie scolaire pour aider l'enfant à suivre en classe et/ou une aide technique spécifique.



2012, portant ce chiffre à 280 000 à la rentrée 2016 (ils étaient 133 838 en 2004). Néanmoins – et c'est là que le bât blesse – ces résultats masquent une réalité très disparate sur le terrain en termes de qualité d'accueil. Selon le type de handicap (moteur, sensoriel, cognitif ou mental) et le lieu de résidence, la prise en compte des besoins éducatifs particuliers varie de manière non négligeable...

Des inégalités territoriales criantes

« Les parents ne sont pas toujours au courant de leurs droits et des démarches à effectuer pour qu'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) soit mis en place par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ne disposent pas tous des mêmes moyens d'accompagnement, remarque Françoise Sturbaut, présidente d'Éducation & Devenir³. Une situation dommageable dans la mesure où le PPS est l'outil clé pour amorcer l'aménagement de la scolarité : c'est lui qui prescrit, par exemple, la présence d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour aider l'enfant à suivre la classe et/ou une aide technique spécifique comme un ordinateur, etc. » D'autant que les dossiers sont encore très lourds à monter, que les grilles de prises de décision diffèrent d'une MDPH à l'autre, et que la jungle des sigles (lire page 29) complexifie encore la tâche des familles... « L'inégalité territoriale s'exprime aussi, très en amont, dans le repérage et l'évaluation des besoins, précise Françoise Sturbaut. Par exemple, dans l'académie de Créteil (93), nous manquons cruellement de médecins, scolaires et libéraux, ainsi que d'orthophonistes, ce qui entrave, notamment, la prise en compte des besoins spécifiques des élèves porteurs de dys⁴.

Résultat, on laisse des enfants souffrir à l'école, sans s'adapter à leur handicap. » Une situation qui aboutit, bien sûr, à un fort échec scolaire et nombre de décrochages...

« À partir des exemples de politiques et dispositifs développés à l'étranger et en France, les décideurs français préconisent des solutions multiples, indique Nathalie Mons. Par exemple : celle d'assurer l'accompagnement humain nécessaire, en évaluant strictement, sur chacun des territoires, les besoins et l'offre éducative spécialisée. Autre solution : faire en sorte que l'organisation de la scolarisation des élèves en situation de handicap, aujourd'hui sous la responsabilité de deux ministères, fasse l'objet d'un choc de simplification... ».

Un manque de connaissance des pathologies

Là où l'affaire se complique, c'est qu'il ne suffit pas de posséder un PPS pour que l'école s'adapte au handicap d'un enfant. La FCPE l'a constaté en enquêtant sur le terrain : vu le déficit de formation des équipes enseignantes, les familles éprouvent parfois de grandes difficultés à faire accepter et respecter les aménagements pédagogiques pourtant sollicités par la MDPH. « Les PPS contiennent des injonctions (par exemple, donner systématiquement une trace du cours) qui sont parfois très mal perçues par les enseignants, remarque Françoise Sturbaut. Le problème s'amplifie pour les handicaps dits invisibles (dys, troubles envahissants du développement etc.), qui induisent des difficultés et des comportements que les enseignants ne connaissent ni ne maîtrisent. » Une méconnaissance des pathologies à laquelle s'ajoute, parfois, chez les enseignants, un

fort sentiment d'abandon et de solitude. « Certains se sentent démunis face à plusieurs handicaps très différents à gérer en même temps au sein d'une même classe, remarque Françoise Sturbaut. D'où la présence nécessaire d'une équipe pluridisciplinaire (médicale et paramédicale), solide et constante, pour entourer l'enfant et épauler l'enseignant ». Et que dire, bien sûr, des AVS, qui jusqu'à présent, ne bénéficiant pas de la formation adéquate, étaient bien souvent contraints de se spécialiser par leurs propres moyens...

« Un diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (le DEAES) pour les AVS a été créé en janvier dernier, indique Françoise Sturbaut. Il s'agit d'une avancée de nature à améliorer la situation. Néanmoins, aucun dispositif n'a pour l'instant véritablement été pensé en direction des enseignants. Or, il est impératif qu'une formation soit mise en œuvre, de manière massive, aussi bien dans le cursus initial que continu. » Même positionnement du côté du Cnesco, qui suggère par ailleurs de « mobiliser dans chaque établissement un enseignant « personne ressource », formé spécifiquement, qui aide l'ensemble de l'équipe pédagogique ou encore, de sensibiliser tous les élèves au handicap pour pouvoir développer des actions de tutorat entre les élèves en situation de handicap et leurs pairs. »

Des parcours scolaires souvent chaotiques

Autre motif d'inquiétude : le retard engrangé par le collège et le lycée... « On constate, en effet, que, si l'école inclusive est bien en train de devenir une réalité

Les élèves en situation de handicap sont encore très souvent séparés des autres élèves au collège, et plus encore au lycée.



Accessibilité du bâti : peut mieux faire

Malgré la loi de 2005 qui impose la mise en accessibilité des bâtiments scolaires, une grande majorité d'écoles n'ont fait l'objet d'aucuns travaux. Selon une enquête menée en 2014 par l'Observatoire nationale de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, il apparaît même que 25 % des écoles construites depuis 2008 ne sont pas accessibles. Des résultats qui démontrent que nombre de collectivités n'inscrivent pas cette exigence dans leur cahier des charges. Le gros point noir reste l'accès à la restauration : selon cette même enquête, presque 30 % des locaux de restauration construits depuis 2008 ne sont pas accessibles. Résultat : de nombreux enfants sont encore aujourd'hui contraints de devoir se diriger vers un autre établissement que leur établissement de référence pour cause de non accessibilité.

en maternelle et au primaire, les élèves en situation de handicap sont encore très souvent séparés des autres élèves au collège et plus encore au lycée, indique Nathalie Mons. Leurs carrières scolaires sont encore heurtées. Les effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le milieu ordinaire sont quatre fois moins élevés en lycée qu'en collège. Cette rupture dans la scolarité touche aussi les élèves affectés de troubles strictement physiques. » « Le fait de ne plus être en lien avec un seul et même enseignant complique nécessairement le quotidien des élèves (et réciproquement), relève Françoise Sturbaut. Par ailleurs, le secondaire est encore fortement imprégné par une culture de passation des savoirs plutôt que d'acquisition des compétences. Il faut avancer, au détriment de ceux qui n'arrivent pas à suivre... »

« Si l'on veut rendre l'école réellement inclusive, il faut repenser les pratiques pédagogiques dans le sens de la différenciation pédagogique, note Françoise Sturbaut. L'idée n'est plus d'aider un élève à s'adapter au système mais de faire en sorte que le système s'adapte à la particularité de chaque élève. » Une démarche pédagogique qui implique donc, pour l'enseignant, une prise en compte permanente des modes d'acquisition, d'appropriation et d'utilisation des savoirs par chaque élève. Une position que la FCPE défend, elle aussi, depuis de nombreuses années, dans la mesure où elle revêt différents intérêts majeurs, notamment celui de lutter contre le décrochage de tous les élèves, qu'ils soient en situation de handicap, allophones ou en grande difficulté scolaire...

Emilie Gilmer

- (1) Conseil national d'évaluation du système scolaire.
- (2) Centre international d'études pédagogiques.
- (3) Groupe de réflexions, de propositions et d'actions pour transformer l'école, la rendre plus juste, plus humaine et plus efficace. Plus d'infos sur www.educationdevenir.fr
- (4) Les « dys » désignent les troubles spécifiques du langage et des apprentissages : dyslexie, dysgraphie, dyscalculie, dyspraxie, etc.

Sensibilisation des élèves

Quand le spectacle vivant fait tomber les préjugés

Depuis 2008, l'association La Clé de Phare, installée à Vannes (Morbihan), crée des concerts-spectacles avec des jeunes en situation de handicap et des musiciens classiques. Parmi les représentations données, certaines sont réservées aux scolaires.



Un temps fort de la résidence de création.

D'abord, il y a une troupe : seize jeunes gens au total, danseurs et comédiens, âgés de 15 à 30 ans, tous porteurs d'une déficience intellectuelle (à l'exception d'une jeune fille Asperger). Puis, autour d'elle : des équipes connexes gravitent, constituées de jeunes issus d'ULIS¹ primaires et d'ULIS collèges ou d'IME², qui fabriquent des décors ou des costumes, réalisent des vidéos diffusées sur scène. Au total, ce sont près d'une quarantaine de jeunes qui participent aux concerts-spectacles conçus par La Clé de Phare, et une dizaine de professionnels (musiciens, danseurs, comédiens) qui les accompagnent. « À l'origine, notre volonté a été de croiser des univers qui se rencontrent peu ; le monde de la musique classique et celui du handicap, précise Hélène Liévois, enseignante spécialisée, qui a fondé l'association avec Bernard Le Ludec, percussionniste et musicothérapeute. Mais aussi (et surtout) de valoriser ces jeunes en situation de handicap,

leur potentiel, leur créativité, l'expression de leurs talents. » Depuis lors, huit concerts-spectacles ont déjà été montés et présentés au public, essentiellement dans la région morbihannaise, à partir d'œuvres du répertoire : *Pierre et le Loup* de Prokofiev, *Le Carnaval des Animaux* de Saint-Saëns, des extraits du *Lac des Cygnes* de Tchaïkovski, etc. Des créations qui font systématiquement l'objet de répétitions publiques et de séances scolaires (auprès des écoles primaires et des collèges). « En amont, je me rends dans les établissements pour expliquer notre projet et la manière dont les membres de la troupe travaillent, indique Hélène Liévois. C'est l'occasion d'entamer un dialogue sur la question du handicap, d'éveiller les consciences. »

Un facteur de valorisation et d'épanouissement

Un travail de sensibilisation ô combien nécessaire... « Quand il n'y a pas de classes ULIS dans les écoles, il existe une très grande ignorance des élèves vis-à-vis du handicap, remarque la professionnelle. Ils ne savent pas ce qu'est un IME, ils n'ont aucune idée de ce que deviennent ces jeunes une fois adultes, et pour certains, le handicap se résume même à une jambe dans le plâtre... ». Une démarche d'utilité publique donc, même si la compagnie a parfois le sentiment de pallier les manques du système. « Comment se fait-il que ces élèves apprennent le fonctionnement du corps humain en sciences naturelles,

mais qu'ils n'aient aucune idée de ce qu'est un handicap ? », s'interroge Hélène Liévois. D'où ses combats : faire évoluer les regards, celui du grand public, mais aussi celui que les jeunes en situation de handicap portent sur eux-mêmes. « La création de ces spectacles est un facteur de fierté et d'épanouissement dont nous mesurons chaque jour les bénéfices, dit-elle. Nous avons une véritable exigence artistique vis-à-vis des membres de la troupe et ils en prennent la mesure. Ils se responsabilisent, développent leur autonomie, et font des progrès qui rejaillissent sur leur vie quotidienne, et dont leur entourage témoigne. » Une prochaine création est prévue pour avril 2018. Mais La Clé de Phare vient aussi d'accoucher d'une nouvelle compagnie baptisée Sijozdir, qui joue actuellement une pièce de théâtre « *Vous avez dit bizarre Docteur Asperger ?* », écrite par Hélène Liévois. Le sujet : le thème de la différence et du handicap durant la Deuxième Guerre mondiale. « Nous sommes deux sur scène, précise-t-elle. Ma partenaire est une jeune fille ayant elle-même le syndrome d'Asperger, qui a développé de grandes qualités de comédienne et qui parle très bien de son autisme. » Une façon, là encore, de sensibiliser le public et de faire tomber les peurs vis-à-vis d'un handicap peu et mal connu.

■ Plus d'infos sur : www.lacledephare.com

(1) Unité localisée pour l'inclusion scolaire.
(2) Institut médico-éducatif.

Accès aux études supérieures

Un tutorat pour se préparer à l'avenir

Dans le cadre du projet Tutorat Handivalides, porté par l'association Starting-Block (Pantin), des étudiants accompagnent des jeunes en situation de handicap dans la construction de leur projet professionnel.

Même si le nombre d'étudiants en situation de handicap ne cesse d'augmenter (+ 13 % en moyenne chaque année), la marge de progrès est encore grande pour rendre les études supérieures réellement accessibles. La question des infrastructures, souvent inadaptées, constitue bien sûr un frein tenace. Mais ce n'est pas le seul. « Il existe un phénomène d'autocensure, qui limite la capacité des jeunes en situation de handicap à se projeter dans des études supérieures, remarque Florence Cherrier, responsable administrative et financière de l'association Starting-Block. Mais également une difficulté pour ces jeunes à accéder à l'information sur les filières, les formations existantes et le monde professionnel en général. Le Tutorat Handivalides est né en 2009 de ce double constat. »

Un projet intrinsèquement lié à la création de l'association Starting-Block, qui s'inscrit plus globalement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité (ECS). « Concrètement, des étudiants bénévoles accompagnent une fois par semaine, durant deux à trois heures, un groupe d'une dizaine d'élèves au sein d'une classe ULIS¹ en collège, ou dans un établissement spécialisé, précise Florence Cherrier. Les jeunes « tutorés » sont âgés de 11 à 20 ans et sont porteurs de divers handicaps : troubles sensoriels, troubles cognitifs, troubles du comportement, etc. » L'objectif : leur apporter une meilleure connaissance d'eux-mêmes pour une meilleure préparation de leur projet scolaire et professionnel. Autrement dit : les aider à devenir acteurs de leurs choix. L'année dernière, le projet s'est

déployé dans neuf établissements, mais depuis la rentrée 2016, son champ d'action s'est réduit. « La Région Ile-de-France nous a coupé nos subventions, déplore Florence Cherrier. Résultat, nous ne sommes plus présents que dans deux établissements... ».

Jeux coopératifs et animations participatives

Vingt-quatre tuteurs se sont donc lancés dans le projet l'année dernière, accompagnant une trentaine de jeunes. « Avant de démarrer, nous proposons aux étudiants une formation afin qu'ils acquièrent des techniques d'éducation à la citoyenneté et d'accompagnement du développement personnel, précise Florence Cherrier. Ensuite, un programme d'animations est mis en place en concertation avec l'enseignant de la classe concernée. » Car, pour travailler la prise de parole, la confiance en soi ou la construction d'un argumentaire, le Tutorat Handivalides s'appuie essentiellement sur des jeux coopératifs et/ou des animations participatives. Exemple : un jeu dit de « l'orient express » pour faire plancher les jeunes en situation de handicap sur la notion de choix et d'orientation professionnelle...

« Nous sommes par ailleurs attentifs aux retours d'expériences pour adapter et expérimenter de nouveaux outils pédagogiques, indique Florence Cherrier. Nous fabriquons, par exemple, des plateaux de jeux de société en braille ou traduisons des éléments iconographiques en langue des signes... » Des animations artistiques et/ou sportives peuvent aussi être mises en œuvre par les tuteurs, en fonction du profil des élèves et de la volonté des établissements.

Si les bénéfices côté tutorés sont clairs (une meilleure estime de soi, un processus d'autonomisation facilité), les tuteurs bénévoles tirent aussi profit de cette expérience. « Cette mise en relation permet de s'ouvrir à un monde a priori peu connu et de questionner ses propres représentations sur le handicap », note Florence Cherrier. D'autant que plus de 40 % d'entre eux travaillent ou se destinent à un domaine médical ou paramédical...

■ Plus d'infos sur : www.starting-block.org / info@starting-block.org

(1) Unité localisée pour l'inclusion scolaire.



Vingt-quatre étudiants ont accompagné l'an dernier une trentaine de jeunes en situation de handicap.

Témoignages croisés

Parents d'enfants handicapés : un combat quotidien

Anne et Danièle sont toutes deux mamans de deux enfants porteurs de troubles des apprentissages reconnus par la MDPH¹, âgés de 11 à 17 ans. Toutes deux sont également engagées auprès de la FCPE. Elles racontent leur quotidien et leur combat pour faire respecter les droits de leurs enfants, et ceux des autres.

1 Le diagnostic Anne : « On m'a fait perdre deux ans »

« Lorsque ma fille aînée était à l'école élémentaire, aucun enseignant ne m'a jamais rien dit de ses difficultés. Mais, quand j'ai constaté en CM2 que son niveau catastrophique en orthographe n'évoluait pas, je me suis dit qu'il était temps de faire quelque chose. J'ai évoqué auprès de l'enseignante l'idée d'un bilan orthophonique. Elle m'en a vivement dissuadé en me disant que l'orthographe n'était pas un problème et qu'il valait mieux ne rien faire plutôt que risquer de lui « coller l'étiquette MDPH qui la suivrait toute sa vie »... Sauf qu'au collège, ma fille s'est retrouvée en grande difficulté : les heures de colle, les menaces d'expulsion se sont multipliées. On me parlait de troubles du comportement alors que je voyais bien que ma fille faisait tous les efforts du monde pour s'en

sortir. J'ai pris contact avec un professeur ressources, qui m'a reparlé du bilan orthophonique. On l'a fait, il s'est avéré très lourd : dyslexique, dysorthographique. En gros, j'avais perdu deux ans ! D'autant qu'ensuite, le dossier MDPH a été long à monter. Résultat, ma fille a bien été exclue de son collège et de cinq autres établissements avant d'intégrer une seconde en lycée professionnel... »

2 L'aménagement de la scolarité Danièle : « Elle m'a dit : Les dys ? Je n'y connais rien ! »

« À l'issue d'un premier CE1 compliqué, nous avons fait faire des bilans à mon plus jeune fils. Il s'est avéré qu'il était porteur d'un trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), d'une dyspraxie visuo-spatiale, d'une dysgraphie, et d'un haut potentiel intellectuel... A partir de là, on a monté un dossier MDPH et des adaptations ont été préconisées par des professionnels extérieurs à l'école : orthophoniste, psychomotricien, etc. Pourtant, rien n'a été suivi d'effet. J'ai compris depuis que, faute de formation, certains enseignants ne veulent même pas en entendre parler. L'année dernière, l'enseignante m'a dit : « Les dys ? Je n'y connais rien ! ». Le problème, c'est que cette ignorance met les enfants en échec. Par exemple, si vous demandez à mon fils de copier une poésie comme les autres élèves, vous êtes sûr de lui attribuer un zéro pointé, pas parce qu'il ne veut pas, mais parce qu'il ne peut pas. Du coup, en tant que parents, on est contraints de faire de la pédagogie auprès des enseignants, d'en être les formateurs ; leur expliquer, par exemple, qu'il ne faut pas noter un enfant handicapé sur une tâche qu'il ne peut pas faire, car dans ce cas, ce n'est pas lui que vous notez, mais son handicap... »



Un bilan orthophonique est parfois nécessaire pour détecter certains troubles des apprentissages.

Rappeler sans cesse ce que disent les textes pour bénéficier d'aménagements pédagogiques spécifiques.



3 Le regard des autres Anne : « Maman, je ne veux plus de PPS »

« Mes deux filles ont une reconnaissance MDPH pour leurs troubles dys, mais à ce jour, elles n'ont plus de projet personnalisé de scolarisation (PPS). Quand elle est arrivée en seconde professionnelle, mon aînée m'a dit « maman, je n'en veux plus ». Idem pour ma cadette : elle m'a confié s'être sentie pointée du doigt durant tout le collège parce que tout le monde était au courant de sa reconnaissance MDPH, et elle ne voulait pas que ça continue en arrivant en seconde générale... D'autant qu'elle a vécu une expérience assez douloureuse pour le brevet des collèges : sur la liste de présence visible par tout le monde, le nom des élèves reconnus MDPH était stabiloté en rose et ils ont été envoyés dans une salle à l'écart des autres élèves. Elle ne s'est jamais sentie autant stigmatisée ! Le pire, c'est qu'elle n'a même pas bénéficié d'aménagements à proprement parler puisque son orthographe a été pénalisée... »

Danièle : « Pour lui, ça a été difficile à accepter »

« Mon fils aîné est dyspraxique visuo-constructif et souffre de troubles anxieux. Pour lui, l'école a été un calvaire, car ses troubles n'ont jamais été pris en compte. Du coup, on l'a sorti du collège en 4^e et il a recommencé une deuxième 4^e dans un lieu adapté, en hôpital de jour, ouvert à des enfants sans déficience intellectuelle mais avec une forte phobie scolaire et des troubles anxieux. Ils voient l'essentiel du programme, auquel s'ajoute du sport et de l'art plastique pour valoriser ceux qui sont en difficulté dans les matières traditionnelles. Mais pour lui, cette orientation a été difficile à accepter. Il n'en comprenait pas le sens, il disait « pourquoi tu m'envoies chez les fous ? ». Puis, finalement, il a bien voulu passer les

tests. Et lorsqu'il est rentré, il m'a dit « c'est incroyable, là-bas, les profs ont tous le sourire et ils vous parlent gentiment... ».

4 Face aux institutions Anne : « Notre rôle : rappeler sans cesse ce que disent les textes »

« En tant qu'ASH⁽¹⁾, je reçois des appels de parents souvent désespérés, parce qu'ils se sentent abandonnés par l'institution scolaire. Ils ont besoin d'aide dans leurs démarches, notamment pour faire reconnaître le handicap de leur enfant. Je siége aussi au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), une fois par semaine. Là, nous étudions la situation d'adultes et d'enfants en situation de handicap, afin d'évaluer leurs besoins. La MDPH est très à l'écoute, elle insiste beaucoup auprès de l'institution scolaire sur les aménagements pédagogiques nécessaires et sur la dimension obligatoire de ces aménagements. C'est d'ailleurs là une grande partie de la tâche qui nous incombe : rappeler sans cesse ce que disent les textes (même si ces textes relèvent du droit commun, et que l'on ne devrait pas avoir à les rappeler). En attendant, il existe des situations tellement complexes que certains parents en sont à envisager de retirer leur enfant de l'école publique pour les faire étudier via le Cned ou pour les inscrire dans le privé. »

(1) Maison départementale des personnes handicapées.

(2) Aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Le point sur les différents sigles

- Le **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) s'adresse aux élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH et qui nécessite une compensation financière, humaine ou matérielle. Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de sa situation et de ses besoins.
- Le **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) permet aux élèves présentant des difficultés scolaires durables, en raison d'un trouble des apprentissages (dys, troubles déficitaires de l'attention et hyperactivité, etc.) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est issu de la loi pour la refondation de l'école de 2013.
- Le **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il formalise et coordonne les actions conçues pour répondre à leurs difficultés : de l'accompagnement pédagogique différencié aux aides spécialisées ou complémentaires.
- Le **PAI** (projet d'accueil individualisé) s'adresse aux élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Ses objectifs : permettre à chaque élève de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, décembre 2014.

Agenda fédéral

■ **25 mars 2017** : Point d'orgue d'une séquence commencée début janvier, celle de l'interpellation des candidats à la présidentielle. Les candidats viendront exposer aux parents d'élèves FCPE leur programme pour les cinq ans à venir. En retour, la FCPE réaffirmera ses convictions et leur présentera sa plateforme de propositions. Pour que le droit à l'éducation soit effectif pour tous les enfants, les jeunes et même au delà, quelle que soit leur situation.

■ **Du 3 au 5 juin 2017** : 71^e congrès national de la FCPE à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques). Thème retenu : « L'école publique, comme bien commun ».

18 février 2017

AG du Centre européen des parents d'élèves

Le 18 février se tiendra, à Bruxelles, l'assemblée générale du CEPEP (Centre Européen des parents d'élèves des écoles collèges et lycées publics) qui réunit les fédérations nationales européennes de Belgique (FAPEO), d'Espagne (CEAPA), d'Italie (GRD) et de France (FCPE). Objectif : promouvoir l'enseignement public à travers l'Europe, défendre les valeurs humanistes, créer des échanges entre les différents pays et faire en sorte que la voix des parents soit entendue et que les intérêts de l'enseignement public soient défendus au niveau européen.

25 février 2017

Colloque sur l'enseignement agricole

A l'occasion du Salon de l'agriculture, un colloque sur l'avenir de l'enseignement agricole est organisé par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture. Deux table-rondes sont au programme : « L'enseignement agricole : quelles réponses aux besoins des territoires ? » de 13h25 à 14h25 ; « Le rôle de l'enseignement agricole dans la promotion sociale et l'ouverture internationale » de 14h45 à 15h45. Pour rappel, l'enseignement agricole public est un système éducatif complet qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4^e jusqu'aux diplômes d'ingénieurs, en passant par les CAP, BEP, bacs, BTS et licences professionnelles. L'enseignement agricole public relève du ministère en charge de l'Agriculture depuis la création de celui-ci en 1881.

A Paris Expo Porte de Versailles.



Du 27 février au 3 mars 2017

Autisme : de nouveaux locaux pour le Centre de Ressources Ile-de-France

Depuis plus de dix ans, le Centre de Ressources Autisme Ile-de-France informe et conseille les personnes avec autisme, leurs familles et les professionnels tout en animant, à travers plusieurs projets, le réseau des acteurs de l'autisme en Île-de-France. Pour renforcer ses missions, le CRAIF a souhaité bénéficier d'un nouveau lieu pour accueillir le public et mieux répondre à leur besoin : un centre de documentation plus spacieux ; des nouveaux espaces ludothèque, enfants et numérique ; des salles d'entretien. Pour son inauguration, plusieurs événements ouverts à tous sont organisés du 27 février au 3 mars. Le programme est en ligne : craif.org.

6 cour Saint-Eloi, Paris 12^e.



Du 10 au 12 mars 2017

Colloque national sur les politiques éducatives de demain

Le CRAP-Cahiers pédagogiques, Éducation & Devenir et la FESPI (Fédération des établissements scolaires publics innovants) organiseront du 10 au 12 mars 2017 un colloque national commun à Paris sur le thème « Ce que l'école a réussi, ce qui l'interpelle encore aujourd'hui ». De quoi revenir sur le projet de refondation de l'école, ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Ce rendez-vous rassemblera des chercheurs, des historiens et des spécialistes des questions scolaires, mais aussi des professionnels, des acteurs de terrain, qui, au quotidien, forgent des outils de réflexion et d'action sur des thématiques qui ont marqué ces dernières années. La FCPE participera à l'un des ateliers consacré à la coéducation et au lien avec les familles.

A Paris, lycée Diderot (19^e). Sur inscription : fespi.fr

18 mars 2017

Salon des séjours linguistiques

Placé sous le haut patronage du ministre de l'Éducation nationale et du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Salon des séjours linguistiques et des voyages scolaires s'adresse aux parents, étudiants, lycéens, collégiens et enfants souhaitant organiser un séjour linguistique à l'étranger, et aux enseignants souhaitant organiser un voyage scolaire pour leur classe. Ce salon est la seule initiative en France qui rassemble en un même lieu les organisateurs de séjours agréés et contrôlés par l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques. De nombreux exposants seront présents pour répondre aux questions des visiteurs.

Entrée libre et gratuite. Lycée Henri IV de Paris 5, de 10h à 18h.
<https://salon.loffice.org>



Une loi pour aller plus loin est nécessaire

Plus de bio dans les cantines !

En 2020, tous les repas distribués dans les cantines et autres restaurations collectives publiques devront contenir au moins 20% d'aliments bios. Le résultat d'une forte mobilisation menée par Agir pour l'environnement avec le soutien de la FCPE et d'autres organisations.

Malgré l'opposition des sénateurs, les députés ont définitivement voté le 22 décembre dernier l'introduction obligatoire d'ici à 2020 de 40% de produits locaux et de saison, dont 20% de produits bio ou en conversion, dans les repas distribués en restauration collective publique¹ ! Une belle victoire ! Cette proposition portée par la députée EELV Brigitte Allain a en effet subi un blocage forcené du Sénat durant tout 2016, mais la mobilisation citoyenne l'a emporté.

88% des parents souhaitant plus d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les cantines, selon un sondage CSA de 2015, l'association Agir pour l'Environnement a lancé une campagne « Crèches et cantines scolaires : voir la vie en bio ! », soutenue par la FCPE, pour faire plier l'Assemblée nationale. Sa pétition a recueilli plus de 200 000 signatures. La loi était plus que nécessaire, le volontarisme ne suffisait plus : le Grenelle de l'Environnement prévoyait 20% de bio en 2012, sans mécanisme contraignant, et nous en sommes aujourd'hui à peine à 5% !

Une question de justice sociale

Pourquoi se battre en faveur du bio dans les cantines ? « C'est d'abord une question de justice sociale et de santé, répond Mathias Chaplain, coordinateur de la campagne d'Agir pour l'environnement. Assurer l'égal accès des enfants à une nourriture saine et de haute qualité gustative et nutritionnelle devrait être une priorité. » De nombreuses études démontrent en effet que les aliments bios contiennent plus de fibres, d'antioxydants ou encore

d'oméga 3, et pas de nitrates, de pesticides, ni d'additifs de synthèse. Les produits bios doivent aussi être locaux et de qualité, et non industriels et importés de l'autre bout du monde, insiste Mathias Chaplain : « Dans ces conditions, la bio assure un revenu stable et équitable à des producteurs locaux, et elle permet aussi de recréer un lien entre la ville et la campagne. Dans certaines collectivités, des rencontres pédagogiques avec les producteurs ont été organisées. »

Pour produire en quantité suffisante, il suffirait de 400 000 hectares de terres agricoles supplémentaires en bio, sur les 29 millions que compte la France ! Et pour répondre aux normes de la restauration collective, les producteurs de bio ont déjà créé des plateformes adaptées dans toutes les régions. Ne reste plus qu'à encourager le mouvement...

L'exemple de Bayonne

La volonté politique est en effet déterminante. À Bayonne, 48 000 habitants, 2 400 repas sont servis chaque jour dans 25 écoles et crèches publiques et privées. La bio représente en poids 48 % des ingrédients utilisés, dont 29 % en local. « Lors du renouvellement du marché en 2009, nous avons introduit dans le cahier des charges la demande de produits bios et de produits de qualité, explique Martine Bisauta, adjointe en charge du développement durable. Le marché a été remporté par l'Éole, une entreprise solidaire de Tarnos, aux portes de Bayonne. L'une des difficultés a été de trouver des

FAITES DE
VOTRE ENFANT
UN BIOMAN



Les produits bios doivent aussi être locaux et de qualité, et non importés de l'autre bout du monde.

produits à proximité, car les producteurs au Pays Basque n'étaient pas organisés. Mais notre décision a fait l'effet d'une locomotive, et les filières se sont structurées, et continuent à le faire car nous augmentons progressivement notre niveau d'exigence. »

Aujourd'hui, dans chaque repas, le pain et au moins deux produits sont bios. Pour assurer son approvisionnement, L'Éole a créé avec d'autres partenaires une légumerie sous forme de coopérative d'intérêt collectif (scic), avec notamment la coopérative de maraîchage bio de Garro, à Mendionde... qui intègre désormais dans ses plans de culture les besoins à venir de l'Éole. Quant au prix de revient du repas, il est passé de 9,65 à 10,05 €. La mairie prend en charge les 40 centimes de différence, et s'attaque au gaspillage alimentaire pour réaliser des économies.

Dante Sanjurjo

(1) Sous réserve de validation par le Conseil constitutionnel.

Hauts-de-Seine

Stop aux frais d'inscription pour les épreuves du CAP et du BEP

Depuis plusieurs années, les élèves d'Ile-de-France doivent payer pour passer les épreuves du CAP et du BEP, deux diplômes professionnels. Or, cette pratique est en totale contradiction avec le principe de gratuité des examens, rappelé par un rapport de l'inspection générale de 2002. Plusieurs organisations, dont le comité régional FCPE Ile-de-France, exigent des recteurs des académies de Paris, Créteil et Versailles de mettre fin à ce traitement discriminatoire.

Loire-Atlantique

Transport scolaire : appel à contributions

Bus surchargés, horaires, circuits ou sécurité inadaptés... La FCPE de Loire-Atlantique sonde les parents d'élèves sur leurs préoccupations en matière de transport scolaire via un questionnaire en ligne. Objectif : relayer l'ensemble des suggestions au sein des instances concernées.

<http://44.fcpe-asso.fr>

Yvelines

Absence de professeurs : toujours l'impasse !

Trois mois après la rentrée, il n'y a toujours pas assez de professeurs dans l'académie de Versailles pour assurer tous les cours, et encore moins pour assurer les remplacements des enseignants absents. Dans un communiqué du 8 décembre, la FCPE 78 demande à la ministre de l'Éducation nationale de donner les moyens nécessaires au rectorat pour résoudre cette crise sans précédent.



Rhône

Les parents réclament la réhabilitation du lycée Récamier à Lyon

Issues de secours bloquées, installation électrique dégradée, système de chauffage défectueux... Les parents d'élèves du conseil local du lycée Juliette Récamier situé à Lyon Perrache ont initié une pétition à l'attention de Laurent Wauquiez, président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, 863 élèves lycéens y sont scolarisés dans des conditions dangereuses. Le chantier de réhabilitation de l'établissement doit démarrer au plus vite.

fcpe69.fr

Gironde

Une nouvelle campagne sur le poids des cartables

La FCPE de Gironde a lancé début janvier une grande campagne sur le poids des cartables. Les conseils locaux étaient invités à effectuer des pesées des cartables pour collecter un maximum de données. Cette initiative doit permettre à la FCPE 33 d'avoir une vision très large de la situation dans les collèges en Gironde et d'entamer par la suite une vaste sensibilisation à l'échelle du département.

<http://fcpe33cartables.lmsm.net>



Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
108, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris CEDEX 11
Tél. : 01 43 57 16 16
www.fcpe.asso.fr / E-mail : fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION

Directrice de la publication et de la rédaction :
Liliana Moyano

Responsable de la revue : Laurence Guillermou
Rédactrice en chef : Alexandra Defresne

Réalisation : Alliance Partenaires Graphiques.

>> Rédacteurs : Valérie Déchaut-Geneste, Emilie Gilmer, Anne-Flore Hervé,
Marianne Peyri, Dante Sanjurjo, Christian Villain.

>> Infographie : David Lory.

>> Crédits photos : Fotolia. Photo p.3 : Xavier Pierre.

PUBLICITÉ

Mistral Média, 42 avenue Kléber 75016 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00. www.mistralmedia.fr
Directeur général : Luc Lehérecy
Directeur commercial : Vivian Favro

Impression : Vincent Imprimeries
ZI du Meneton - 26, avenue Charles Baudouin
BP 4229 - 37042 Tours Cedex 1

CPPAP : 1020 G 87187
Conformément à la loi n° 78 17
du 6 janvier 1978 informatique
et libertés, chaque adhérent, abonné,
assuré, dispose du droit d'information,
de rectification et d'accès auprès
de la FCPE.



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

ABONNEZ-VOUS À LA REVUE DES PARENTS

6 € par an pour 6 numéros

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Date et signature :

à renvoyer avec un chèque
à l'ordre de la FCPE, 108, avenue
Ledru-Rollin. 75544 Paris CEDEX 11